

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 4 DÉCEMBRE 2015**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 4 décembre 2015

Aujourd'hui, à treize heures quarante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 54 Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal
- n^o 69 Loi donnant suite principalement à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 26 mars 2015 (*titre modifié*)
- n^o 210 Loi concernant un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Québec
- n^o 213 Loi concernant la taxe foncière applicable à PF Résolu Canada Inc. à titre d'autoconsommatrice de l'énergie électrique produite par ses installations hydroélectriques sur le territoire de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau
- n^o 216 Loi concernant la vente d'un immeuble situé sur le rang Bois-Franc Ouest à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun
- n^o 217 Loi concernant la continuation de La Mine Belleterre Québec Ltée (libre de responsabilité personnelle) et de la Société Minière de la Baie de Boston Ltée

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.